



CHSCTSD65 du lundi 13 décembre 2021

Déclaration liminaire de la FSU des Hautes-Pyrénées

Alors que ce CHSCTSD s'inscrit dans un contexte de reprise de l'épidémie de Covid, avec une cinquième vague qui affecte l'Éducation nationale comme la société toute entière et qui impose de nouvelles pratiques de travail pour limiter la propagation du virus, nous ne pouvons que constater et déplorer que le ministère ne prenne toujours pas la vraie mesure de la situation et n'aie pas débloqué tous les moyens nécessaires pour un service public d'éducation qui préserve la santé des personnels et celle des élèves : la vaccination des personnels de l'éducation n'a jamais été prioritaire, pas plus pour la dose de rappel que pour des deux premières, les détecteurs de CO2 et les purificateurs d'air brillent par leur rareté, le protocole valable dans le premier degré fait plus que nous interroger puisqu'il paraît à rebours des mesures de précaution demandées à l'ensemble du pays, l'évaluation des lycéens au baccalauréat ne tient absolument pas compte de ce qui a été vécu par les élèves et les enseignants les deux années scolaires passées, la raréfaction des remplaçants handicape la bonne marche de l'éducation à tous les niveaux et, dans beaucoup de structures, les classes demeurent aussi bondées qu'auparavant, sans parler d'une politique de tests erratique... **Et pourtant, pour nous aussi, l'école est une priorité ! Mais il n'y a qu'à constater l'extrême dénuement de notre médecine du travail pour constater la différence entre honnêteté et langue de bois.**

Encore une fois nous rappelons que la crise sanitaire aggrave des problèmes qui préexistaient et qui avaient déjà été signalés dans cette instance et dans d'autres. Par exemple, la FSU65 va de nouveau vous alerter sur les conditions de scolarisation des élèves au comportement hautement perturbateur, car les signalements de mise en grande difficulté et de situations très préoccupantes se cumulent et exténuent les personnels enseignants mais aussi les autres personnels encadrants comme les ATSEM, les animateurs du périscolaires et les AESH. Autre exemple, la multiplication des services partagés augmentent certains risques professionnels, comme le risque routier.

Le calendrier des CHSCTSD reste indigent, les dates sont sans cesse reportées. Ce qui avait été élaboré par les représentants du personnel ne peut être tenu : les visites ne peuvent avoir lieu et pourtant les demandes sont préexistantes pour certaines à la présente année scolaire. On pourrait être tenté d'y voir une volonté de notre autorité hiérarchique d'entraver le fonctionnement de notre

instance. Le référent VSS (contre les violences sexistes et sexuelles) n'a toujours pas été désigné au sein de notre instance : que faut-il en déduire ? Notre administration aurait-elle une crainte infondée sur le rôle d'un tel référent ?

Les mentions portées sur les RSST nous ont prouvé qu'en dehors de problèmes techniques précis (état des locaux, du matériel, du chauffage) de nombreuses mentions avaient trait aux risques psycho-sociaux. La plupart du temps, il n'y a pas de réponse apportée. Ce n'est pas satisfaisant car devant cette non reconnaissance, les collègues cherchent une autre porte de sortie auprès d'autres instances ou d'une autre hiérarchie.

Le manque de suivi dû à l'espacement extraordinaire de nos réunions conduit à des dérives :

- Malgré nos alertes le cas des enseignants du collège de Luz pendant les travaux routiers n'a pas été réglé pas plus que la situation du collège de Pierrefitte où les collègues ont choisi de s'adresser au recteur ;
- Le cas du collègue Desaix mérite un suivi après notre visite et sa restitution ;
- Qu'en est-il du dossier de la personne travaillant à la DSDEN dont nous avons demandé le dépaysement auprès du CHSCTA ?
- Qu'en est-il des visites que nous avons programmées et qui devaient se tenir juste après le CHSCT mais avant les congés de décembre ? De délai en délai nous ne sommes plus crédibles et notre administration engrange des manœuvres au mieux attentistes, au pire dilatoires

D'une manière générale, cette instance à laquelle nous sommes attachés et qui a bien rempli sa mission pendant un certain temps souffre de travail « empêché » et c'est exactement ce qui peut être signifié sur les RSST.

En ce qui concerne le premier degré, au vu de la nouvelle doctrine sanitaire, on ne ferme plus une classe à partir du premier cas positif au covid. Par contre, dès qu'il y a un cas avéré, les élèves ne reviennent en classe qu'à partir du moment où ils présentent le résultat d'un test négatif. Entre temps, l'élève reste chez lui et bénéficie du travail à distance. La conséquence est que les professeurs des écoles sont à la fois en travail à distance pour ces élèves-là et en présentiel avec ceux qui reviennent vite avec un test négatif, donc en double travail. Or depuis le début de la crise sanitaire, M. le DASEN, vous nous affirmez qu'on ne peut pas faire les deux en même temps ! Pouvez-vous confirmer vos dires et demander à ce que les professeurs des écoles exerçant déjà en présentiel n'ont pas à fournir de travail à distance ?

La FAQ du 8 décembre précise *qu'à partir du niveau 3 / niveau orange, la limitation du brassage entre les classes s'impose. Les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes.* Autrement dit, les élèves des professeurs des écoles non-remplacés ne peuvent plus être accueillis dans l'école.

Concrètement, le directeur ou la directrice, dès qu'il a connaissance du non-remplacement de sa ou son collègue par la circonscription, va devoir joindre les parents des élèves concernés. Que fait-on des élèves arrivés plus tôt dans l'école et que les parents sont dans l'incapacité de venir chercher ? Qui les surveille ?

Toujours selon la FAQ, ces élèves devraient pouvoir bénéficier du travail à distance. Cependant, un professeur des écoles en arrêt maladie n'a pas à travailler comme sa position administrative l'indique. Nous vous remercions de confirmer que dans ce cas-là les élèves des enseignants en arrêt maladie et non-remplacés ne peuvent bénéficier du travail à distance.

Beaucoup de professeurs des écoles absents ne sont pas remplacés, faute de remplaçant. Pour autant, la formation continue n'est pas arrêtée et utilise un vivier de remplaçants qui seraient bien utiles lors des arrêts maladie. Donc nous demandons à ce que les brigades de remplacement " stage " soient redéployées et les formations " constellations " suspendues le temps que la crise actuelle du remplacement décroisse.

Nous demandons également à ce qu'un support technique soit apporté aux directeurs et aux directrices qui doivent remplir le fichier pour l'ARS en cas de fermeture de classe due au COVID (3 cas confirmés de fratries différentes). Actuellement, aucun document n'est directement transférable depuis ONDE vers le fichier Excel de l'ARS. Cette tâche, très chronophage, doit être faite dans des délais très courts mais impose le copié-collé de beaucoup de données à faire manuellement et une par une : nom, prénom de chaque élève, de chaque parent, ainsi que les adresses et les numéros de sécurité sociale de chacun ! Ou comment faire compliqué quand nous pourrions faire simple...

Suivant les réponses qui nous seront apportées aujourd'hui, en particulier sur qui concerne la bonne marche de ce comité, nous membres FSU du CHSCTSD des Hautes-Pyrénées envisagerons des modalités d'action afin de faire respecter les personnels et leurs représentants.